

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2023/04/17/4

portant sur

L'APPROBATION DE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023 À L'ASSOCIATION NICE SHOPPING

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 17 avril 2023

PARTICIPANTS

Monsieur Pierre SCHIES - Directeur des interventions et de la coordination de l'État – **Préfecture des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - chargée de mission tutelle consulaire au sein du pôle 3EC, et Monsieur Guillaume VEYRET - Adjoint du chef du service économique de l'État en région – tous deux représentants de la **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités PACA**

Monsieur M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, LAYLY Eric, , LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

48 Membres participants, le quorum de 33 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs, , DALBERA Renaud, , EBEL Jean-Marie, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, SABATIER Marion, **Membres Associés**



Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, CAMY César, CERAGIOLI Geneviève, DELHOMME Christian, FERRALIS Gérard, , LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, PUY Michel,
Conseillers Techniques

DEPORTS

Monsieur KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, **Membre du Bureau.**

Messieurs ARIN Nicolas, LELLOUCHE Jean-Pierre, NIDDAM Ilan, **Membres Élus Titulaires.**

Monsieur ALBISER Yves, **Membre Associé**

EXCUSÉS

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Madame et Messieurs ALZINA Claude, BATEL Claude, JASSET Marc, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, MANE Jean, NICOLETTI Pascal, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, TEBOUL Thierry, **Membres Élus Titulaires.**

Madame et Messieurs ALEMANNI Pierre, KLEINKLAUS Christophe, SERVANT Lionel, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Mesdames et Messieurs, DHOSTE Marie-Chantal, HIGUERO Valérie, LAPIERRE Nathalie, MANSI Théo, MOURET Bernard, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Madame, Messieurs, DUPHIL Thierry, LEROY Anne, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames, Messieurs, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, DECROIX Jean-Pascal, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, JULIENNE Stéphane, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, **Membres Associés,**

Messieurs, LAGRANGE Eric, MESSIKA Cyril, PLUMION Nicolas, RIERA Julien, ROUGET Sylvain, SCARFONE Raymond, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**



VUS:

- ▶ Les articles R.712-7, R.712-8 et R.712-34 du Code de commerce ;
- ▶ La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- ▶ Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 ;
- ▶ L'article 126 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur et son Annexe 16 (Règlement d'attribution des subventions de la CCI NCA aux associations) ;
- ▶ Les Statuts de l'association Nice Shopping ;
- ▶ L'Avis du Bureau de la CCINCA en date du 13 mars 2023 ;
- ▶ L'engagement de déport de M. Jacques KOTLER, membre du Bureau de la CCINCA et membre du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de Nice Shopping, en date du 28 mars 2023 ;
- ▶ L'engagement de déport de M. Nicolas ARIN, membre élu de la CCINCA et membre du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de Nice Shopping, en date du 28 mars 2023 ;
- ▶ L'engagement de déport de M. Yves ALBISER, membre associé de la CCINCA et membre du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de Nice Shopping au titre de sa qualité de Vice-Président de la FCNA (Fédération du Commerce Niçois et de l'Artisanat) -Association membre fondateur de Nice Shopping, en date du 28 mars 2023 ;
- ▶ L'engagement de déport de M. Ilan NIDDAM, membre élu de la CCINCA et ayant un lien familial (beau-frère) avec M. Jean-Maxime BEN AYOUN, expert-comptable de l'association NICE SHOPPING en date du 28 mars 2023
- ▶ L'avis de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts du 6 avril 2023.

CONTEXTE

L'association Nice Shopping, créée en 2017, rassemble les associations de commerçants de Nice, les acteurs institutionnels et les grandes enseignes autour d'objectifs communs :

- ▶ Accompagner au mieux la mutation profonde que connaît le commerce aujourd'hui, la CCI NCA dès le début de la mandature s'étant engagée aux côtés de l'ensemble des acteurs du commerce et des collectivités ;
- ▶ Renforcer la synergie entre les acteurs du commerce niçois au profit d'une démarche en faveur du dynamisme commercial et de l'attractivité du territoire, la Ville de Nice, la Fédération du Commerce Niçois et de l'Artisanat, les représentants des grandes enseignes, les opérateurs institutionnels concernés et les compagnies consulaires ont créé l'association dénommée NICE SHOPPING.

Cette association en faveur de la dynamique commerce a pour mission de participer au développement de l'attractivité économique de la ville en créant une réelle complémentarité de l'offre commerciale niçoise et une synergie entre ses acteurs. Pour ce faire, celle-ci est dotée d'un plan d'actions concerté permettant à Nice de renforcer sa position de destination shopping.

Les moyens mis à la disposition de #Nice Shopping lui permettent notamment :

- D'être le maître d'œuvre d'un programme d'animations commerciales impliquant l'ensemble des acteurs économiques locaux autour :



- Des grands événements de la Ville de Nice,
 - Des manifestations portées par les associations de commerçants au sein des quartiers,
 - D'opérations à destination de la clientèle touristique.
- D'impulser la création de nouveaux services, outils numériques et moyens de communication innovants répondant aux attentes des commerçants et des consommateurs,
 - D'accompagner la valorisation des espaces marchands existants ou en projet pour maintenir et développer la commercialité et faciliter la commercialisation des espaces vacants.

Conformément à ses statuts, l'association Nice Shopping peut en effet être financée par différentes ressources, notamment celles que lui apportent ses membres fondateurs (la CCI NCA fait partie de ces membres) sous réserve de l'accord de leur organe délibérant.

Lors de son Conseil d'Administration réuni en date du 22 novembre 2022, les associés de l'association Nice Shopping ont reçu présentation du plan d'actions 2023 et voté le montant de chaque subvention/cotisation des membres fondateurs et des membres « grandes enseignes » au titre de l'année 2023.

Dans ce contexte, **l'association Nice Shopping a sollicité auprès de la CCI NCA une participation financière d'un montant de 30 000 €**. Il est à noter que l'association Nice Shopping a également transmis son appel à cotisation au titre de l'année 2023 d'un montant de 20 000 €.

Cette somme est destinée au financement du fonctionnement de l'association (frais de structure, etc.) et d'actions de communication après étude du ou des projets proposés. Cette dernière participation étant conditionnée à l'analyse des résultats obtenus et selon des indicateurs de performance précis.

Enfin, les conditions et les modalités de l'engagement financier annuel de notre établissement consulaire en faveur de Nice Shopping seront reprises dans un contrat d'objectifs à signer avec l'association et aura pour ligne directrice : d'une part, l'amélioration de la visibilité sur les actions entreprises par Nice Shopping et, d'autre part, la volonté de réaffirmer le positionnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur vis-à-vis de cette entité.

CONSIDÉRANT

- ✚ Le contexte ci-dessus exposé ;
- ✚ Que l'association Nice Shopping, qui œuvre en faveur de la dynamique commerce, a pour mission de participer au développement de l'attractivité économique de la ville en créant une réelle complémentarité de l'offre commerciale niçoise et une synergie entre ses acteurs.
- ✚ Que le plan d'actions qui sera mis en œuvre par l'association Nice Shopping pour l'année 2023 participe à l'exercice par la CCI NCA de sa mission d'appui au service du soutien et du développement des entreprises du territoire ;
- ✚ Que les crédits sont inscrits au budget ;
- ✚ Que les conditions et les modalités de l'engagement financier annuel de la CCI NCA en faveur de Nice Shopping seront reprises dans un contrat d'objectifs à signer avec l'association et aura pour ligne directrice : d'une part, l'amélioration de la visibilité sur les actions entreprises par Nice Shopping et, d'autre part, la volonté de réaffirmer le positionnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur vis-à-vis de cette entité ;



- ✚ Que la demande de subvention de l'association fera l'objet d'une instruction par les services de la CCI NCA conformément au Règlement d'attribution des subventions aux associations (Annexe 16 du Règlement intérieur) avant son examen par l'Assemblée Générale ;
- ✚ Que Messieurs Jacques KOTLER, Nicolas ARIN membres élus de la CCINCA et Yves ALBISER membre associé de la CCINCA pour la mandature 2021-2026, et par ailleurs membres de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de Nice Shopping, se sont valablement déportés de la présente délibération, ainsi que Monsieur Ilan NIDDAM ayant un lien de parenté avec l'expert-comptable de Nice Shopping, et qu'il ne sera pas tenu compte de leur qualité de membre pour la détermination des règles de quorum applicables à son adoption ;
- ✚ Que la Commission de Prévention des Conflits d'intérêts s'est prononcée sur l'absence de conflit d'intérêts potentiel ou apparent lors de la décision d'attribution de cette subvention, au regard de la situation de Messieurs Jacques KOTLER, Nicolas ARIN, Yves ALBISER et Ilan NIDDAM et a rendu un avis favorable en date du 6 avril 2023 ;
- ✚ Que dans tous les cas, la délibération de l'Assemblée Générale sera soumise à l'approbation de l'Autorité de tutelle, en application du code de commerce.

**LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDENT À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

- ▶ **D'APPROUVER** le versement à Nice Shopping d'une aide financière d'un montant total maximal de 30 000 euros pour l'année 2023 ;
- ▶ **D'AUTORISER** le Président de la CCI Nice Côte d'Azur, ou toute personne dûment habilitée, à signer la convention d'objectifs visant à formaliser l'octroi de cette subvention de 30 000 euros pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 60 **Nombre de déports 4**
Nombre de participants au vote : 48 (quorum : 31, atteint)
Nombre de votes exprimés : 43

Abstention : 5 Contre : 0 Pour : 43

Nice, le 17 avril 2023

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO